

Formation et emploi

La Stratégie Rénovation va générer la création d'emplois directs et indirects en Région bruxelloise dans les secteurs du bâtiment. Il y aura un impact potentiel important en matière de maintien et de création d'emplois.

L'atelier a besoin de vous !

1 Formation et emploi

Public cible

- Maître d'ouvrage, concepteurs et entreprises de construction
- Acteurs et opérateurs de la formation et de l'enseignement

L'atelier

Son périmètre est la formation et l'insertion durable dans le secteur de la construction. Ce champ sera réparti en trois axes :

- Contribuer à l'amélioration de la formation et de l'enseignement ;
- Créer et maintenir des emplois durables ;
- Soutenir les entreprises dans l'évolution des chantiers de rénovation

À savoir

8000 nouvelles opportunités d'emplois. Plus de 1200 entreprises et 10.000 ouvriers à former.

Enjeux

La formation des professionnels du secteur de la construction actifs sur le marché bruxellois, en conception ou exécution, doit leur fournir les compétences nécessaires pour que la rénovation du bâti bruxellois réponde aux niveaux de performance environnementale fixés par la Région.

A cette fin, il faut favoriser l'accès de ces différents professionnels à des formations complètes et pertinentes, assurer l'acquisition de ces compétences dès l'enseignement de base et les maintenir lors de la pratique professionnelle.

Les formations de base à la construction doivent permettre à chaque professionnel d'acquérir le socle de compétences nécessaires pour appréhender la rénovation durable.

L'enjeu principal pour l'emploi sera de faire face à une pénurie de main d'œuvre. Elle est quantitative mais surtout qualitative. Il faudra donc informer le public sur les opportunités d'emplois dans la rénovation et surtout, parvenir à détecter et attirer les talents potentiels nécessaires. Les chercheurs d'emploi bruxellois souhaitant travailler dans la construction étant généralement très peu qualifiés, il faudra mettre en place des accompagnements et formations adaptés pour qu'ils puissent profiter des opportunités de RENOLUTION.

Les prochaines étapes

1. Identifier des besoins de formations (veille sectorielle) ;

2. Développer des modules de formation innovants ;

3. Développer des projets pilotes ;

3. Sensibiliser et informer ;

4. Former les formateurs ;

5. Former les futurs professionnels et les professionnels déjà actifs. Développer la formation continuée pour compléter la formation initiale ;

6. Accompagner vers l'emploi via :

- Screening
- Validation de compétences
- Stages
- Matching
- Formation en entreprise

Accompagnement de la demande et de l'offre

Au vu des enjeux, il est impératif de faire évoluer les structures et outils d'accompagnement des professionnels et des citoyens, pour soutenir les bruxellois dans le grand projet de rénovation du bâti.

L'atelier a besoin de vous pour :

- Coordonner l'offre de services d'accompagnement et veiller à son adéquation avec les objectifs et besoins, afin de faire augmenter le taux de rénovation ;
- Avoir assez d'entreprises pour répondre à l'augmentation du taux de rénovation ;
- Mettre en lien l'offre et la demande pour plus d'efficacité.

2 Accompagnement de la demande et de l'offre

Public cible

- Côté demande : bâtiments tertiaires et résidentiel ;
- Côté offre : Acteurs de la construction

L'atelier

Il vise à :

- Augmenter la demande en rénovation et l'offre de services pour atteindre les objectifs de la stratégie ;
- Renforcer les liens entre la demande et l'offre ;
- Faire évoluer de manière coordonnée les services d'accompagnement.

Enjeux

L'accompagnement est la clé de la réussite de la transition vers un parc durable.

Particuliers ou maîtres d'ouvrage professionnels, concepteurs ou entrepreneurs, copropriétés, communes : chaque public est un acteur à part entière, et chaque acteur doit pouvoir bénéficier d'une aide individualisée, à toutes les étapes d'un processus de rénovation. Développé par la Région depuis de nombreuses années, cet accompagnement multidimensionnel sera considérablement renforcé.

Les concepts d'accompagnement seront ici confrontés à l'avis des acteurs et experts, et à une analyse approfondie des publics cibles et de leurs besoins, pour une adéquation maximale.

À savoir

Le Gouvernement bruxellois ambitionne de tripler le taux de rénovation à Bruxelles. Pour y parvenir, près de 30 milliards d'euros seront investis d'ici 2050.

Les prochaines étapes (proposition, à confirmer par les participants à l'atelier)

0. Mettre en route l'atelier : définir le rôle de chacun.

2. Identifier les pratiques existantes et les pistes à privilégier pour développer l'offre d'accompagnement à la rénovation des particuliers sur le marché privé.

1. Cartographier les acteurs de l'offre et de la demande et les actions en cours et planifiées.

3. Identifier des manques et des leviers à développer (étude)

2. Établir le parcours des rénovateurs pour les différents publics cibles identifiés (côté demande).

4. Développer des actions afin de combler les manques.

2. Établir le parcours du professionnel (customer journey réalisé pour les différents publics identifiés).

Réglementation et développement d'outils

Afin d'atteindre les objectifs de la stratégie rénovation, chaque propriétaire aura l'obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique (et durable). Le défi portera sur la mise en œuvre d'une réglementation énergétique ambitieuse tout en assurant une cohésion avec les autres réglementations en vigueur à Bruxelles.

L'atelier a besoin de vous pour :

- En tant qu'administration publique, nous avons besoin de vous pour établir une réglementation et des outils harmonisés sur Bruxelles (BE, Urban, Bruxelles Logement, Bruxelles Fiscalité, Cirb) sans perdre de vue l'harmonisation des trois régions (BE, VEKA, DGO4) essentielle au secteur.
- En tant qu'acteur de la construction, nous aurons besoin de votre avis sur les propositions de textes afin d'assurer l'adhésion du secteur à la nouvelle réglementation.

3 Réglementation et développement d'outils

L'atelier

Il développera dans un premier temps les outils et le cadre réglementaire liés aux travaux de rénovation énergétique. Au fur et à mesure des résultats de l'appel à projets rénoLab, de la Cirède, de l'atelier économie circulaire, le travail de l'atelier évoluera afin d'intégrer des exigences et obligations en matière de durabilité et de circularité.

À savoir

53% du bâti résidentiel dispose d'un certificat PEB dont 45% ont une classe énergétique F ou G. Approximativement 15% des ménages belges consacraient, en 2015, une part trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques (précarité énergétique mesurée).

Enjeux

Le préambule l'annonçait déjà : l'objectif global ne pourra être rencontré que si un seuil minimal de performance à atteindre est imposé à tous les bâtiments. Le secteur résidentiel sera amené vers le seuil de performance adéquat par la mise en place d'obligations, imposées à des échéances régulières, de réaliser des travaux économiseurs d'énergie en vue d'atteindre en 2050, une performance moyenne de 100kWh/m²/an.

Afin d'atteindre les objectifs de la stratégie rénovation, chaque propriétaire aura l'obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique (et durable). L'élément déclencheur n'est donc plus à l'initiative du propriétaire mais devient obligatoire et doit par conséquent être repris dans les textes législatifs. Cette législation, doit :

- Être claire/compréhensible, simple à appliquer tant pour le citoyen que pour l'administration qui doit en assurer le suivi;
- Être robuste et durable (les textes législatifs doivent intégrer une vision à long terme et éviter les modifications);
- Être équitable et tenir compte des spécificités et contraintes;
- Être en accord avec les directives européennes;
- Permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Les prochaines étapes

1. Rédaction du cadre législatif ;

2. Mise en place d'outils liés aux travaux de rénovation énergétique ;

3. Analyse des résultats dans le cadre du rénoLab, de la Cirède, de l'atelier économie circulaire, la stratégie amiante, le travail de l'atelier...

4. Intégration des exigences et obligations en matière de durabilité et de circularité.

Logistique

La Stratégie Rénovation va multiplier par trois le taux de rénovation du bâti. La région doit se préparer à accueillir trois fois plus d'entreprises et d'activités économiques et à réduire l'impact sur la mobilité routière .

L'atelier a besoin de vous !

4 Logistique

L'atelier

Il s'inscrit dans le groupe de travail sur la « accès aux gisements, production locale et logistique » de la Stratégie Régionale de Transition Economique. Cet atelier doit aborder les enjeux liés à l'accueil des entreprises, aux espaces de stockage, aux petits ateliers, hubs logistiques, centres de consolidations des entreprises bruxelloises. Il préfigurerait le nouveau plan industriel de la RBC.

À savoir

Le secteur de la construction génère 628.000 t/an de déchets dont 91% sont déjà collectés sélectivement.

Enjeux

Un secteur de la construction très actif, et une production presque inexistante de ressources primaires sur le sol bruxellois : deux caractéristiques majeures de la Région. Il existe actuellement pour ces flux très peu d'opérations de réemploi.

Même si la Région de Bruxelles-Capitale sera toujours fortement dépendante des importations d'énergie et de matières, une consommation plus sobre en matériaux de construction et une meilleure circulation des flux internes permettront de réduire cette dépendance ainsi que les impacts environnementaux qui y sont associés.

L'atelier Logistique s'inscrit dans le GT «accès aux gisements, production locale et logistique» de la Stratégie Régionale de Transition Economique.

Les prochaines étapes

1. Confirmer les besoins transversaux identifiés dans le PIB 2.0 ;

2. Développer des mesures complémentaires dans le PIB, spécifiques aux besoins

du secteur de la construction et de la stratégie RENOLUTION ;

3. SRTE : Semaine de la transition ;

4. SRTE meets RENOLUTION ? Rencontres organisées, planifiées ;

5. Lancer les actions «logistiques» de la feuille de route des acteurs PREC.

Rénovation urbaine

La Stratégie Rénovation demande qu'une approche intégrée et multi-dimensionnelle en rénovation urbaine soit indispensable pour répondre aux exigences d'un développement durable. Le défi à relever par l'atelier sera d'amener chaque acteur ou aménageur public à intervenir sur l'espace public ou sur du bâti, en intégrant pleinement les objectifs de durabilité du quartier.

L'atelier a besoin de vous pour :

- Mettre en cohérence les objectifs de la stratégie rénovation et les politiques de la rénovation urbaine ainsi que des projets et enjeux urbains de demain.
- Créer un lieu d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- Mettre en évidence les opportunités dans les programmes et les opérations publiques
- Contribuer à l'innovation et à l'intégration des objectifs régionaux de l'Alliance dans l'écosystème bruxellois et dans le cadre des projets publics.

5 Rénovation urbaine

Public cible

- Opérateurs publics

L'atelier

Il vise à mettre en avant la durabilité dans les opérations de rénovation urbaine. Il rassemblera différents opérateurs publics en vue de mettre en cohérence les objectifs de la stratégie rénovation et les politiques de la rénovation urbaine ; mettre en évidence les opportunités dans les programmes et les opérations publiques ; contribuer à l'innovation. La thématique des marchés publics durables de construction/rénovation sera également traitée

Enjeux

Be.Sustainable a très bien développé et synthétisé dans une grille d'analyse, les thématiques auxquelles un concepteur de projets urbains doit être attentif.

La démarche de durabilité vise ainsi à développer un lien optimal avec le contexte du quartier, son identité, ses caractéristiques écologiques, spatiales, économiques et sociales. Cela veut dire que différents opérateurs publics ne se limiteront pas à être performants uniquement dans leur secteur d'activités, que ce soit le logement, l'aménagement de voirie, ou encore le transport. Ils veilleront bien à contribuer à la durabilité du quartier dans toutes ses dimensions.

La thématique des marchés publics durables de construction/rénovation sera également traitée:

- Établir le lien entre les clauses à inclure dans les projets de rénovation et la circularité (réemploi, insertion, etc...).
- Établir la cohérence avec la Stratégie de transition économique et le travail mené par l'observatoire des prix de référence dans les marchés publics de Brupartners.

Les prochaines étapes

1. Une journée sera consacrée à l'exemplarité d'opérations immobilières réalisées à différentes échelles (quartiers, îlot, bâtiment) qui intègrent une démarche de durabilité et établissent un lien avec l'économie circulaire.

Cette première journée mettra également en évidence l'intégration de Be.Sustainable dans les plans stratégiques et réglementaires.

2. Une seconde journée sera consacrée à l'intégration des clauses dans les métiers de la construction, notamment en lien avec l'économie circulaire. Les contributions d'Actiris, du BMA, de la Tutelle seront sollicitées quant à la rédaction des marchés publics

mettant en œuvre ces clauses sociales.

Un bilan sur les premières expériences menées par les communes et le milieu associatif sera présenté; cela mettra en évidence les difficultés rencontrées et les défis à relever

Urbanisme et patrimoine

La Stratégie Rénovation va entraîner le besoin de travaux de rénovation et par conséquent nécessiter des demandes de permis d'urbanisme. Cet Atelier veillera à garder l'équilibre entre l'exigence de qualité, l'encouragement à effectuer les travaux et la simplification des procédures.

L'atelier a besoin de vous pour :

- Se coordonner avec les différents acteurs concernés afin de s'assurer de l'adéquation et de la faisabilité des solutions proposées.

6 Urbanisme et patrimoine

Public cible

- Les maîtres d'ouvrage, demandeurs de permis d'urbanisme, architectes. Les corps de métiers, administrations et communes impactées.

L'atelier

Il vise à garder l'équilibre entre l'exigence de qualité, l'encouragement à effectuer les travaux énergétiques et la simplification des procédures. Il s'inscrit dans le cadre de l'adaptation des textes réglementaires urbanistiques. Il s'avère essentiel pour mettre des balises aux transformations architecturales et urbanistiques et préserver l'identité et les caractéristiques architecturales ou patrimoniales.

À savoir

En RBC, seulement 34% des immeubles datent d'après la seconde guerre mondiale.

Enjeux

La Région a déjà inscrit la durabilité au cœur de son dispositif urbanistique ; le Code bruxellois pour l'aménagement du territoire évoque en effet le développement durable de la Région, l'utilisation parcimonieuse de ses ressources et l'amélioration de la performance énergétique de son bâti.

L'autorisation ou l'interdiction de certains travaux ne sont toutefois pas en concordance avec la volonté régionale de promouvoir la rénovation durable.

La préservation du bon aménagement des lieux, dans la protection du patrimoine et dans l'intégration des actes et travaux au contexte, est primordiale pour accompagner les transformations architecturales et urbanistiques qualitatives et innovantes ainsi qu'au développement harmonieux de l'architecture.

Le révision et l'adaptation de l'arrêté "dispense" du 13 novembre 2008 ainsi que des règlements d'urbanisme seront donc nécessaires pour simplifier les procédures administratives tout en conciliant le bon aménagement des lieux et les caractéristiques architecturales des bâtiments à l'amélioration de la PEB.

Les prochaines étapes

1. Définir la méthodologie du travail (agenda, thématiques, ...) pour établir un plan d'action ;

2. Identifier les études et réflexions existantes et prendre contact avec les centres d'expertise ;

3. Se plonger dans la matière ;

4. Consulter d'autres intervenants afin de récolter les avis et positions concernant les thématiques analysées ;

5. Se concerter avec les autres Ateliers afin d'identifier les besoins de chacun ;

Financement et aides économiques

La Stratégie Rénovation requiert la mise en place d'une offre de financement globale, et ce pour tous les publics cibles (particuliers, publics et tertiaires); elle doit s'adresser prioritairement aux publics les plus défavorisés qui feront face aux obligations de rénovation, et qui auront besoin de davantage d'accompagnement.

L'atelier a besoin de vous pour :

- Pour être composé d'une variété de membre/partenaire qui exposent leur vision et leurs compétences en lien avec les objectifs et enjeux de la stratégie rénovation ;
- Coordonner les actions en cours.

7 Financement et aides économiques

Public cible

- Les particuliers propriétaires (principalement les plus défavorisés).
- Les grosses copropriétés, les bâtiments publics et ceux du tertiaire.

L'atelier

Il vise à coordonner les initiatives et projets liés au financement et aides économiques mis en place dans le cadre de la stratégie rénovation ainsi qu'à formuler une vision commune et à décliner en propositions concrètes d'actions à mener.

À savoir

79 milliards d'euros : c'est le montant consacré par l'Union européenne au programme européen de recherche et d'innovation pour la période 2014-2020.

Enjeux

Les investissements à consentir pour assurer cette transition seront colossaux. L'état du bâti et les montants requis pour la réalisation de travaux d'ampleur donnent le ton : les montants à débloquer pour aboutir à un parc de bâtiments durables se chiffrent en dizaines de milliards d'euros.

Et de nombreux ménages ne disposent tout simplement pas du budget nécessaire pour réaliser de tels travaux ; de manière plus générale, il n'est guère envisageable qu'une stratégie de rénovation ait pour effet d'appauvrir la population bruxelloise. Les aides financières doivent dès lors être à la hauteur des ambitions poursuivies par cette stratégie.

Certes, il existe déjà des mécanismes de soutien financier destinés à favoriser la réalisation de travaux économiseurs d'énergie : le prêt vert bruxellois et les primes énergie en constituent les meilleurs exemples. Toutefois, ceux-ci doivent s'adapter aux nouvelles ambitions. Il serait illusoire d'imaginer faire reposer l'effort financier sur le seul budget public. Tous les leviers de financement doivent impérativement être activés : mobilisation de l'épargne citoyenne, produits bancaires attractifs, incitations fiscales, tiers-investissements, financements participatifs, activation de fonds européens...

Les prochaines étapes

1. Définir et caractériser les principaux publics cibles.

2. Dresser l'état des lieux de l'offre de financement et aides économiques actuelles.

3. Identifier les lacunes de cette offre et proposer des moyens pour y remédier.

4. Définir des axes de travail.

5. Formuler une vision commune des axes de travail à destination des décideurs politiques.

6. Décliner cette vision en propositions concrètes (projets).

7. Constituer des groupes de travail cohérents pour la mise en œuvre des projets ayant bénéficié des appuis politiques et ressources nécessaires.

8. Assurer un retour d'information régulier sur ces projets et thématiques à l'ensemble des membres/partenaires du GT.

Action transversale : Le comité technique

Soutenir les travaux réalisés dans les Ateliers Thématiques en répondant aux questions techniques liées à la rénovation du bâti dans l'objectif de réduire son impact environnemental.

Le comité a besoin de vous pour :

- Partager votre expérience et connaissance des règles de l'art actuelles et des potentielles réponses techniques dans le futur
- Apporter un regard technique sur les propositions faites au sein des Ateliers Thématiques

8 Action transversale : Le comité technique

Le comité

Il regroupera différents acteurs (CSTC, Universités,...) en vue de soutenir les travaux réalisés dans les groupes de travail thématiques en répondant aux questions techniques liées à la rénovation du bâti dans l'objectif de réduire son impact environnemental.

À savoir

On obtient plus de 13 600 000 résultats sur Google lorsque l'on recherche «Techniques de rénovation durable».

Enjeux

L'objectif principal de ce comité est d'assurer un support technique à la mise en œuvre de la stratégie rénovation. Le comité technique est appelé à accompagner les ateliers thématiques.

Le comité sera la source d'appui technique "unique" et pourra ainsi assurer une cohérence de propositions techniques développées au sein des divers Ateliers Thématiques.

Le comité remettra des avis partagés et validés par le secteur.

Le périmètre de son activité sera revu en cours d'activité en fonction des demandes qui lui seront adressées.

Les prochaines étapes

1. Appel à candidats ;

2. Proposition d'un modus operandi de fonctionnement pour le comité ;

3. Constitution d'une base de données des études réalisées sur la rénovation durable ;

4. Activité récurrente de soutien technique aux ateliers thématiques ;

5. Accompagnement (à la demande) des études menées au sein des ateliers ;

6. Mise à disposition des études intéressantes (hors études ateliers thématiques).